

SEANCE DU 4 FEVRIER 2013

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil treize, et le quatre du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 18	Absents 13	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 20	Contre 0	Abstentions 0

Présents : MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI – JB. CECCALDI – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – M. LUCIANI – E. MARCELLI - F. MARCHETTI – JB. MARIOTTI – JM. NOBILI – A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – JP. ANSALDI - L. BICCHIERAY – P. CECCALDI – MD CLAVEAU – J. EMMANUELLI – J. LUCIANI – E. ORSINI - M. PARIGGI - MT PETRUCCI – JP. PINELLI – R. POIRON – E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : E. MUNIER à I. BENIGNI - R. SANTELLI à D. ANDREANI.

Date de convocation : 25/01/2013

Date d'affichage :

Secrétaire : JM. TEALDI

OBJET :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à 241-33,

COMPTE DE GESTION 2012

Le Président informe les membres de l'assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2012 du budget zone industrielle de la communauté a été réalisée par Madame la Trésorière de Calvi et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la communauté.

ZONE INDUSTRIELLE

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Le Président précise que Madame la Trésorière a transmis à la communauté son compte de gestion avant le 1^{er} juin 2013, comme la Loi en fait obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion de Madame la Trésorière.

VU l'avis favorable émis par les membres de la commission des finances, lors de sa séance du 31 janvier 2013.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

ADOpte le compte de gestion de Madame la Trésorière de Calvi pour l'exercice 2012 de la zone industrielle de la communauté dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré, le 4 février 2013
Pour copie conforme

Le Président

